



Présence de vrillettes... et termites

Par **hipopo2012**, le **18/08/2018** à **19:13**

Bonjour,rnrnMa soeur a acheté en décembre 2017 une maison ancienne en Charente Maritime. Elle a demandé cette semaine (soit 8 mois plus tard) un devis pour l'isolation sous les combles et il se révèle qu'il y a des termites. Elle a vérifié le diagnostic qu'on lui a remis à l'achat de cette maison et il est précisé : présence de vrillettes. Apparemment les termites ont déjà bien attaqué la charpente.rnrnEst ce qu'elle a un recours ? est-ce qu'au diagnostic ils ont pris les termites pour des vrillettes ?rnrnMerci.

Par **Visiteur**, le **19/08/2018** à **00:43**

BsrrnSi le vendeur ne fournit pas le diagnostic et que l'acquéreur découvre la présence de termites, il peut engager la responsabilité du vendeur devant le tribunal d'instance pour vices cachés (défauts cachés).

Par **hipopo2012**, le **19/08/2018** à **00:46**

bonsoir, il y a eu un diagnostic mais il était noté seulement la présence de vrillettes qui apparemment sont des betes qui mangent un peu l'extérieur du bois sans danger pour la charpente alors que là ce sont des termites

Par **Tisuisse**, le **19/08/2018** à **07:40**

Bonjour, Si j'en crois les recommandations d'usage, le diagnostic termites aurait dû être fait AVANT la parution de l'annonce de mise en vente de cette maison et le diagnostic aurait dû être joint au compromis de vente avant votre signature. Est-ce que cela a été fait ?

À noter : les diagnostics [s]doivent être réalisés en amont, de préférence avant même la publication de l'annonce de mise en vente du logement. (extrait du site officiel sur les différents diagnostics à réaliser pour la vente d'un logement).

Par **morobar**, le **19/08/2018** à **09:29**

Bonjour, Hé bien voilà votre sœur partie pour un long combat. En effet la détection des vrillettes aurait dû l'alerter, ces parasites sont impitoyables avec les bois (meubles, charpente..) de la maison. La détection nécessite la mise en œuvre immédiate de traitements. Elle paraît donc bien imprudente pour avoir signé l'achat, et bien négligente pour son inaction à la suite.

Par **hipopo2012**, le **19/08/2018** à **10:01**

oui le diagnostic indiquait la présence de vrillettes.